

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	43 (1951)
Heft:	6
 Artikel:	Employeurs et travailleurs suédois discutent de la rémunération des femmes
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-384718

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il va sans dire que les décisions de la C. G. T. ont eu immédiatement pour contre-partie des décisions analogues des fédérations d'industrie.

O. Z.

Employeurs et travailleurs suédois discutent de la rémunération des femmes

Un comité paritaire a été chargé par la Confédération générale des travailleurs et la Centrale des employeurs suédois de l'examen du problème de la rémunération des femmes. Tenant compte aussi bien du point de vue de l'équité que du point de vue économique, ce comité considère que la rémunération devrait dépendre avant tout du rendement du travail. C'est-à-dire qu'il admet en quelque sorte le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. La création d'une commission des questions féminines sur le marché du travail a, d'autre part, été envisagée. Cette commission devrait s'informer du traitement fait aux femmes en général sur le marché du travail, encourager les mesures tendant à faciliter le travail de la main-d'œuvre féminine, travailler au développement de l'éducation professionnelle parmi la gente féminine et propager enfin l'idée de l'égalité des sexes sur le marché du travail.

Dans son rapport, le comité constate que dans l'industrie suédoise la main-d'œuvre féminine employée dans les bureaux a passé de 14 500 en 1930 à 35 300 en 1945. Durant la même période, le nombre des ouvrières a diminué, passant de 240 000 à 133 000. Dans les services de transport, les fonctionnaires du sexe féminin ont passé de 18 000 à 27 400, tandis que les ouvrières n'ont augmenté que de 800. Le nombre des employées des services publics et des professions libérales a passé de 30 100 à 33 600, celui des fonctionnaires femmes de 61 800 à 110 500. Dans le commerce, le nombre des entreprises a diminué de quelques centaines, alors que le nombre des employées a passé de 121 300 à 170 100. Parmi ces dernières, 65 500 sont employées de magasin, c'est-à-dire qu'ici encore on enregistre une augmentation de 21 400.

Plus de la moitié des ouvrières de l'industrie sont employées dans le textile et le vêtement (68 % en 1947).

Le nombre des femmes qui travaillent pour gagner leur vie a tendance à diminuer, constate le comité. Il est probable que la main-d'œuvre féminine se dirigera de plus en plus vers les postes de fonctionnaires, d'assistantes médicales, de vendeuses de magasin, de serveuses de restaurants, etc.

Le comité reconnaît que les femmes travaillant dans l'industrie sont, à travail égal, en général moins bien payées que les hommes

Alors que le salaire moyen d'un ouvrier d'usine atteignait en 1948 262 øre par semaine, celui d'une ouvrière était de 179 øre. Cette statistique ne tient cependant pas compte du fait que les hommes peuvent exercer en général leur travail plus longtemps que les femmes. D'autre part, elle ne tient pas davantage compte des ouvrières spécialisées. Si l'on établissait cette même comparaison uniquement parmi les ouvriers travaillant à la chaîne et les manœuvres, le salaire féminin serait relativement plus élevé. Dans les usines métallurgiques, il passe en effet de 70,8 à 78,1.

L'expérience montre que les femmes, dans l'industrie, sont occupées le plus souvent à des travaux analogues à ceux qu'elles étaient habituées à exécuter auparavant dans leur ménage. Les patrons et les ouvriers semblent considérer certains travaux comme spécifiquement masculins, d'autres comme appropriés aux capacités féminines. Une éducation professionnelle déficiente empêche la femme d'occuper les postes plus qualifiés.

L'éducation professionnelle est moins répandue parmi les femmes que parmi les hommes. Les premières ne veulent pas accepter une diminution temporaire de salaire pour acquérir une éducation plus complète. Le nombre des chefs d'équipes, contremaîtres, chefs de service du sexe féminin n'est pas grand en Suède.

L'absentéisme a fait l'objet d'une enquête auprès d'une quarantaine d'entreprises importantes, occupant trente mille ouvriers. Mis à part les vacances, le service militaire, la grossesse et les accouchements, la statistique montre que le nombre des absences parmi les femmes est double de celles des hommes.

Dans ses conclusions, le comité analyse en détail les effets du système des conventions et de fixation préalable des salaires sur le traitement des hommes et des femmes. Le système des conventions présente à la fois des avantages et des inconvénients. Le comité n'a pas de meilleures méthodes à recommander que celles qui sont appliquées actuellement. C'est une question à résoudre séparément dans chacun des secteurs industriels. Il estime cependant que le salaire égal ne suffit pas à créer l'égalité sur le marché du travail. Il faut encore une éducation professionnelle équivalente et la même régularité au travail.

L'éducation syndicale en Suède

Les cours d'éducation syndicale organisés en faveur de la jeunesse par la C. G. T. suédoise connaissent un succès grandissant. En effet, cette année plus de trois cents demandes ont été enregistrées pour le nouveau cours, sans qu'aucune réclame spéciale n'ait été